



3B. Règlement graphique
LA LANDE SAINT LEGER

Arrêt : 19 janvier 2025
Enquête publique :
Approbation :



Version créée :

Catégorie :

Grandeur (métrique) / Zone (coordonnée)

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PREScriptions REGLEMENTAIRES

- Mare (L151-23 CU)
- Éléments du patrimoine bâti (L151-19 CU)
- Éléments du patrimoine naturel et paysager (L151-23 CU)
- Éléments du patrimoine naturel à préserver (L151-23 CU)
- Emplacement réservé (L151-41 CU)
- Espace Bois Classé (L113-1 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L151-11, 2° CU)
- Zone humide

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
L151-ER1	0,04	Extension de cimetière	Commune